

DITES M. LE DIRECTEUR C'EST QUOI LE DIALOGUE SOCIAL ?

Lors du CTL du 30 septembre sur les conditions de travail, le directeur a déclaré ne pas comprendre les mauvais chiffres relatifs à l'appréciation du climat social à la DNEF issu du baromètre social 2015. En effet, 36 % des agents de la DNEF estiment qu'il est "plutôt mauvais" et 12 % qu'il est "très mauvais", pour 41 % de "plutôt bon" et 2% de "très bon", soit 48 % d'opinions négatives et 43 % de positives, les 9 % restants ne se prononçant pas. Qui plus est, ce chiffre est en baisse significative par rapport à celui de 2013, puisque les opinions négatives des agents de la DNEF augmentent de 10 %. Et, au regard de l'opinion des agents de la DNEF sur le climat social au niveau national, la direction ne peut se glorifier de rien, puisque 51 % des agents de la DGFIP estiment que ce même climat social national est mauvais ou très mauvais, soit quasiment le même taux qu'à la DNEF !

A la CGT, si nous sommes étonnés, c'est surtout de l'étonnement du directeur ! Nous lui avons expliqué que commencer systématiquement les réunions d'instances représentatives du personnel (CTL et CAPL), comme il l'a de nouveau fait lors du CTL du 30 septembre, par des menaces et des provocations tant envers les élu-e-s du personnel militant-e-s de la CGT qu'envers ses militant-e-s pouvait avoir des conséquences sur le climat social en lui-même, et que les agents les ressentaient obligatoirement. Or, nous l'avons répété lors de ce CTL, la qualité du dialogue social est essentiellement l'affaire du directeur ; c'est lui qui impulse le respect des instances, des syndicats, des représentants syndicaux. **Et c'est lui qui a le plus intérêt à un dialogue social de qualité car c'est de l'huile dans les rouages, ce sont des dossiers qui se traitent localement, c'est du temps gagné pour les services des RH, etc....**

Malheureusement, après avoir fait fermer le site de la section CGT (fermeture invalidée par le tribunal administratif, qui a condamné la DGFIP), le directeur de la DNEF continue réunion après réunion à nier notre rôle de représentants des personnels, à nier notre droit syndical d'intervention sur tous les domaines d'actualité, même si cela contrevient à ses convictions personnelles, à nous menacer, nous fliquer (dernier exemple en date, les droits syndicaux, dont nous devrions lui rendre compte, alors que nous n'en sommes comptables que devant les syndiqués et notre syndicat ! voir ci-contre), en bref, à nous diaboliser et nous accuser de tous les maux.

Nous ne sommes pas dupes et refusons de rentrer dans la provocation ; en revanche, nous continuerons à prendre à témoins les collègues de la DNEF, qui doivent savoir ce qu'il se passe en CTL. Les libertés syndicales ne sont pas celles des militants, elles sont l'affaire de tous, car elles servent à tous, qu'elles consistent en liberté d'expression ou en l'élaboration des revendications.■



Pas de conquêtes sociales sans les libertés syndicales !!

Les 19 et 20 octobre prochains, 8 militants CGT de GOODYEAR sont convoqués devant la Cour d'Appel d'Amiens. Ils ont été condamnés à 24 mois de prison dont 9 mois fermes assortis d'une mise à l'épreuve de 5 ans pour avoir défendu leurs emplois et ceux de leurs collègues.

Cette procédure judiciaire a été enclenchée par le Procureur de la République d'Amiens **alors même que la direction de Goodyear avait retiré sa plainte !.**

Le gouvernement porte une forte responsabilité dans la criminalisation de l'action syndicale. Cela confirme nos craintes depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales.

La longue liste des militants de la CGT convoqués devant les tribunaux est dramatique. Aucun citoyen attaché aux valeurs de la République ne peut accepter la criminalisation de l'activité syndicale notamment à l'heure où la financiarisation de l'économie ne cesse d'attaquer de plein fouet les conditions de travail et de vie au travail de la population tant en France qu'au niveau mondial.

Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence.

La CGT a décidé de faire de la journée du 19 octobre un temps fort de sa campagne pour les libertés syndicales.■

BUDGET 2017 UN DISCOURS DE CAMPAGNE ET UN DÉNI DE RÉALITÉS ?

Ce projet de loi de finances confirme la logique mise en œuvre depuis des années avec les succès que l'on sait : affaiblissement de l'impôt sur le revenu, transfert massif des prélèvements des entreprises vers les particuliers, et enfin des dizaines de milliards de ristournes fiscales et sociales aux entreprises pour répondre au chantage sans fin du MEDEF. La mesure phare pour les particuliers, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu par l'employeur ne tiendra pas ses promesses de simplification. En effet, une déclaration sera toujours nécessaire et des régularisations d'impôts seront opérées l'année suivante. L'impôt ne sera donc pas contemporain de la perception des revenus. Tout cela avec en prime un risque de dégradation du taux de recouvrement par l'État de l'impôt sur le revenu qui était dans le système actuel de 99 % ! La collecte de cet impôt par les entreprises générera forcément des déperditions (entreprises défaillantes, fraudes...).

Le gouvernement annonce également une baisse de l'impôt sur le revenu, pour les « classes moyennes ». Rappelons simplement que l'impôt sur le revenu est le plus juste du système fiscal, car progressif, et que son poids dans les prélèvements obligatoires, marginal aujourd'hui, devrait être renforcé. En réalité cette mesure ne profitera qu'à une minorité de contribuables. Pour les "heureux" bénéficiaires, cette légère baisse de l'impôt sur le revenu ne compensera pas les augmentations d'autres taxes. En effet, les salariés payent très cher les cadeaux faits aux entreprises : augmentation des impôts locaux et de la TVA.

Le gouvernement se félicite d'une maîtrise de la dépense publique. Or cette maîtrise cache une baisse des dépenses utiles (investissements, services publics) afin de financer, par dizaines de milliards, la gabegie des crédits d'impôts aux entreprises sans contrepartie et surtout sans effet : le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) qui devait faire baisser le chômage et le CIR (crédit d'impôt recherche) qui devait faire de notre pays un champion de la recherche et développement.

Ces cadeaux seront bientôt transformés en baisse pérenne d'impôt sur les sociétés et mettrons toujours plus en péril les finances publiques.

Alors que notre ministère doit assumer des missions cruciales, de lutte contre les trafics, de préservation de l'environnement, de lutte contre la fraude fiscale, de protection des consommateurs..., **ce projet de loi de finances affiche comme objectif la suppression de 1630 emplois supplémentaires au ministère des finances.**■

LIBERTÉ !

Le CTL est toujours un grand moment de débat et de discussion. Cependant, depuis l'arrivée de son Directeur actuel, que nous nommerons l'agent 001, il peut, à l'occasion, se transformer en un tribunal d'exception.

À l'accusation, l'agent 001, drapé dans toute la rigueur de sa fonction régalienne. Sûr de son fait. Sur le banc des accusés les syndicalistes, souvent ceux de la CGT, forcément fautifs par destination. C'est normal ce sont des voyous chacun le sait. Ne sont-ils pas des destructeurs de chemises patronales ?

Mais quels motifs à retenir contre eux ?

Parmi toutes les exactions syndicales, à charge, dûment répertoriées. Il y a eu l'impolitesse manifeste le jour de l'invasion du bureau de l'agent 001, lors d'une colère légitime des personnels confrontés à des suppressions d'emplois et entraînés par une CGT hargneuse, revancharde et « grossière ». Mais, soyons juste cela n'a fait l'objet que d'un simple rappel à l'ordre, pour la forme.

Il y a eu l'affaire du « canard enchaîné » et la prétendue fuite d'informations à laquelle ces voyous de syndicalistes, adeptes de la lutte des classes, se seraient livrés en novembre 2014, par l'entremise de leur site internet. Allez hop, coupé le lien au site, après l'efficace intervention de l'agent 001 qui avait l'écoute du grand Pontife de la DGFIP. Un bémol cependant, le Tribunal administratif de Paris, saisi par ces va-nu pieds de syndicalistes, leur a donné raison. Quelle mouise ! « ...la CGT de la direction nationale d'enquêtes fiscales ne peut être regardée comme contrevenant à l'obligation de réserve... » ; « ... la décision par laquelle le ministre a bloqué tout accès au site du syndicat CGT ... porte atteinte au principe de liberté syndicale... » (Extrait du jugement du TA du 11-02-2016 sur le site intranet de la section). Le tribunal administratif serait-il pro cégétiste ? Il est clair que les syndicalistes de la CGT disposent d'un nid de complices au sein même de l'instance administrative de Paris.

Résumons-nous. **Ces cégétistes de la DNEF sont impolis, agressifs, bavards dans leur presse.** Mais que pourrait-on leur reprocher de plus, si ce n'est la formulation de critiques inadmissibles envers la responsable des ressources humaines ? C'est donc dès l'ouverture de la séance du CTL que l'accusation tombe. Les représentants de la CGT utiliseraient leurs droits syndicaux, (autorisations d'absence pour activité syndicale) sans en justifier auprès de la Direction. Ainsi donc, la charge est lancée ! « ... vous vous sentez visés... » lance l'agent 001 aux représentants CGT, histoire de renforcer la menace. Une surveillance étroite de ses représentants CGT a-t-elle été mise en place ? Mais ce dont il s'agit ne serait-ce pas d'insinuer et de répandre la vieille rengaine que la CGT utiliserait ses droits, pour autre chose que la défense de ses syndiqués et des salariés. Et les preuves me direz-vous ? Peu importe, calomniez, calomniez et il en restera toujours quelque chose. **Ce que les élus CGT au CTL peuvent assurer, c'est que ces droits sont effectivement utilisés au service de l'action syndicale et revendicative et qu'aucun d'entre eux n'est utilisé à titre personnel.**

Nous déplorons ce que nous qualifions de manque de sang-froid et que nous interprétons comme une posture « militante » du Directeur. Nous ne pouvons que faire le lien entre cette attitude et le climat général dans le pays de criminalisation de l'action syndicale.

Une chose est incontestable, en cette année anniversaire des conquêtes du front populaire, il n'y a jamais eu de conquêtes sociales sans libertés syndicales ! ■



Le CTL sur les conditions de vie au travail s'est tenu le 30 septembre. La séance s'est ouverte par la lecture des déclarations liminaires des différentes OS. La nôtre est disponible sur le site internet de la section. Puis, le Directeur de la DNEF a aussi lu « une déclaration liminaire », celle-ci est une réponse à un tract diffusé par la CGT, suite à la CAP d'affectation des A le 07 juillet. Lors de celle-ci, le Directeur de la DNEF avait dénigré les déclarations liminaires lues par les OS, en conséquence les élus CGT avaient quitté la CAP. Continuant dans sa lancée le Directeur a menacé certains militants de la section dans la gestion de leurs autorisations d'absence syndicale. Ces propos tout en menace, à peine voilée montrent à quel point le Directeur se soucie de la limitation des libertés syndicales. Nous lui avons rappelé que dans ce combat la section avait déjà eu gain de cause au Tribunal Administratif. Puis le CTL, pour lequel les élus étaient convoqués, a pu enfin commencer.

En ce qui concerne le plan annuel de prévention (PAP),

Nous constatons que les principales mesures prises par l'administration sont d'ordre organisationnel. Sur les mesures humaines (stress au travail, surcharge d'activité, manque d'autonomie), les propositions de l'administration sont insuffisantes. Ainsi, sur la problématique des récupérations d'horaires suite à L16, la direction a demandé aux chefs de service de faire preuve de souplesse. Néanmoins, pour les représentants CGT il est nécessaire que la Direction clarifie les règles en matière de repos compensateur et de récupération d'horaires, notamment pour nos collègues de la B3I, soumis à la badgeuse. La notion de temps de travail désigne toute la période durant laquelle l'agent est à la disposition de l'administration et ne peut vaquer librement à des occupations personnelles. **La CGT revendique le strict respect des temps de repos et l'intégration des temps de trajet dans le temps de travail.**

Sur la partie hygiène du plan, à propos de la qualité du ménage, la Direction nous a affirmé qu'elle avait fait de nombreuses relances auprès du prestataire. Sur la présence de rats et de souris, la Direction nous a informés que la mairie de Pantin allait lancer une grande campagne de dératisation dans les prochains jours. La qualité du ménage peut, incontestablement, avoir une incidence en matière de santé au travail (allergie, asthme, rhinite). À cet effet nous rappelons aux collègues que le registre hygiène et sécurité est accessible, en ligne sur le site intranet.

Puis, le point sur la qualité du travail a été abordé. Les solutions de l'administration sont essentiellement matérielles et organisationnelles (renouvellement du matériel, mise en place de formation, rédaction de fiche technique). Le volontarisme de la direction en matière de renouvellement du matériel et en matière de formation professionnelle est un point positif. Toutefois, la réorganisation de l'informatique en Établissements de services informatiques (ESI) a eu des conséquences directes sur les conditions de travail (délai de traitement ; manque d'autonomie sur le poste de travail...).

Sur le visa, il a été remarqué que celui-ci avait pour conséquence d'alourdir l'organisation du travail, même si des points d'amélioration ont été observés, notamment à la 4/5^{ème} division. La

longueur du visa demeure toujours un point de crispation entre les collègues et les chefs de services.

Sur la problématique liée aux perquisitions des grandes entreprises, la complexité des saisies informatiques et la gestion émotionnelle ont été soulignées dans le DUERP. Les solutions de l'administration sont, encore une fois, essentiellement matérielles. Cependant la 4/5^{ème} division va élaborer des fiches techniques sur les principales problématiques. Pour la CGT, il est nécessaire que la direction de la DNEF fasse des propositions novatrices à la centrale pour faire évoluer le L16B afin d'adopter des modalités de perquisitions similaires à celles pratiquées par d'autres directions (SNDJ, DGCCRF).

En conclusion, le DUERP pêche par sa lourdeur et, par l'absence de mise en œuvre réelle d'un plan de prévention. De fait, le délai, parfois très long, entre le recensement d'un risque et l'amorce de solutions aboutit à un délitement du lien entre le DUERP et la réponse apportée, dans l'esprit de beaucoup de collègues.

En ce qui concerne l'analyse du TBVS (tableau de bord veille social) ;

Ce document retrace deux types d'indicateurs. Ceux concernant la santé, la sécurité et les conditions de vie au travail et les indicateurs concernant les relations sociales et professionnelles (dont le taux de recours à l'entretien professionnel).

Cette année pour la 1^{ère} fois un indicateur dénombre les jours de congés définitivement perdus pour les collègues : **74 collègues ont définitivement perdu 233 jours de congés en 2015** (ces jours de congés n'ont ni été posés ni déposés sur un CET). Nous avons demandé à la direction la mise en place d'un suivi au plus près, afin qu'aucun collègue ne perde un jour de congés, ainsi qu'une certaine souplesse dans la gestion individuelle des cas.

Nous regrettons que l'analyse des écarts soit uniquement celle d'une observation dirigée de l'organisation interne du service et sur les pratiques des agents, ce qui nous semble être des présupposés, évacuant la question des effectifs par rapport à la charge de travail. La CGT déplore que certains commentaires dans la fiche d'information sur le TBVS induisent une division entre les collègues soumis à la badgeuse et les collègues itinérants voire stigmatisent certains collègues. Sur le cas des collègues soumis à la badgeuse nous avons demandé à la Direction plus de souplesse sur les dépassements. **Le travail effectué par un agent et son implication à son poste de travail ne se réduisent pas à son respect des règles de la badgeuse (plages fixes, pauses méridiennes, etc) !**

Sur la présentation du baromètre social ;

S'il convient de remarquer un taux de participation assez faible (moins d'un agent sur deux a répondu aux sollicitations) cela reflète probablement la perte de confiance des agents dans la DGFIP. Ils préfèrent ne pas s'exprimer, car ils savent, qu'au mieux on ignorera leur réponse, et au pire on la manipulera pour leur faire dire ce que la direction veut entendre. Le questionnaire est donc truffé de questions creuses qui amènent automatiquement des réponses favorables sur lesquels la direction pourra asseoir son autosatisfaction. Pourtant, malgré tout, à la lecture de l'ensemble des réponses, l'impression générale qui se dégage de ce sondage

semble assez fidèle à la réalité de ce que nous vivons au quotidien.

Ainsi, 65 % des collègues de la DNEF estiment que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens.

Le jugement des agents sur les mesures prises pour l'amélioration des conditions de vie au travail (CVT) est plus que mitigé puisque 58 % considèrent que ces mesures ne vont pas dans le bon sens. 72% estiment que la Direction de la DNEF n'est pas assez à leur écoute et 61% pensent que la direction ne valorise pas assez leur travail.

Puis, le directeur s'est étonné que les relations avec les contribuables se tendent, y compris à la DNEF ! Nous dirons que c'est son étonnement qui nous étonne puisque l'affaire Cahuzac, l'affaire Sapin actuellement, le climat anti fiscal et anti fonctionnaire ne peuvent que nourrir les tensions. La CGT s'était déjà faite l'écho de ce climat délétère lors du précédent CTL et de réunions sur les conditions de travail.

En dépit de cette photographie, la Direction n'apporte pas de conclusions pratiques à la suite de ces résultats. Nous estimons que le baromètre social constitue surtout une simple couverture juridique pour la DG qui n'en tire aucun enseignement et se refuse à entendre les multiples alertes qui lui sont adressées! La DGFIP entend poursuivre la même politique de suppressions d'emplois, de restrictions budgétaires et de restructurations de services. Cela ne nous satisfait en aucune façon.

Questions diverses :

- Sur les suppressions d'emplois, le directeur n'a, pour l'instant, aucune visibilité sur ce volet. Il espère que le transfert de la gestion administrative de la BNÉE à la DNEF permettra d'éviter des suppressions d'emplois. **Nous regrettons cette analyse car pour nous le transfert de la BNÉE doit déboucher sur la création d'emplois supplémentaires ;**

- Sur la réorganisation des DIRCOFI et du rattachement des BCR, les BII devront calquer leurs relations sur les nouvelles inter-régions ; le directeur a assuré que la BII d'Orléans n'est pas menacée pour l'instant, malgré la disparition de la DIRCOFI Centre, la BII d'Orléans va maintenir ses relations avec les BCR de son ancienne inter région, en collaboration avec la BII de Rennes. En ce qui concerne la BII de Strasbourg, cette dernière perd l'ancienne région de Franche Comté, celle-ci a été rattachée à la région Rhône Alpes-Auvergne. Sollicité par les élus CGT qui ont fait part du risque de perte de liens avec les structures de recherches de ces départements, le directeur qui relève que ce nouveau découpage s'impose à nous n'a cependant pas, pour le moment, aucune opposition à ce que la BII conserve ses relations avec les BCR des départements de Franche Comté mais que c'est bien la BII de Lyon qui assurera le suivi.

En conclusion, nous déplorons que ce CTL n'ait été qu'une juxtaposition de points de vue sans débat, sans écoute et sans conclusions de la part de la direction. Par exemple, les contradictions de la direction n'ont pas été levées : elle se déclare préoccupée par les conditions de travail des agents de la DNEF, tout en mettant la pression sur la badgeuse, alors même que seuls 1/3 des agents de la DNEF pointent et que cela entraîne mécaniquement une opposition entre agents soumis à la badgeuse et les agents itinérants.

TOUS ET TOUTES DANS L'ACTION DES LE 10 OCTOBRE

L'entreprise de régression sociale, qui est en marche au travers de la loi travail, est aussi à l'œuvre dans la Fonction Publique, dans les ministères économiques et financiers et plus encore à la DGFIP. Partout, une même logique veut imposer de déréglementer, de réduire l'action publique, de flexibiliser, de supprimer les droits et d'inverser la hiérarchie des normes...

Notre avenir et celui de la DGFIP se jouent maintenant.

Les syndicats Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP appellent les agents et les agentes des Finances Publiques à s'engager dans toutes les actions, locales et nationales, qui seront organisées sur l'ensemble du territoire à partir du 10 octobre et jusqu'à la fin de l'année

Il s'agit aujourd'hui de construire une action dans la durée, dans l'esprit de celles déjà initiées dans plusieurs départements, et d'élever le rapport de forces, en particulier par le blocage d'un site par département le 17 octobre. Au-delà de cette date, les syndicats signataires appellent les personnels des Finances Publiques à poursuivre la lutte et à se mobiliser de nouveau le 15 novembre 2016 dans une journée de grève nationale.

La SECTION CGT DNEF invite tous les agents à une HMI le mardi 11 octobre 2016 à partir de 14 heures pour débattre et discuter sur l'avenir de nos missions et de la DGFIP.

Venez nombreux !!!!!



**LA CGT FiP ORGANISE UNE TOMBOLA POUR DES LOTS ALLANT DE FILETS GARNIS À UN VOYAGE, DES SÉJOURS VACANCES, TV, CHÈQUE-CADEAUX, ETC.
LES MILITANT-E-S DE NOTRE SECTION VOUS PROPOSERONT DES BILLETS AU PRIX DE 2 €.
BONNE CHANCE À TOUS (TIRAGE LE 12/12) !**